

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2008.33

Objet : Parcelles Allée du Parc et projet d'aménagement

**L'an deux mille huit et le vingt-quatre juin,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.**

Date de convocation : 17 juin 2008

**Présents : Mrs BARRAUD Patrick, GERIN Didier, GUILLET Pierre, CROS
Michel, BATTAGLINI Guy, VALVERDE Pierre, JODAR Stéphane,
Mesdames : GAULT Daphné, MOURARET Annick, LASCOLS Noélie,
MONNOT Sylviane.**

**Absents excusés : Mme Sylviane VANEL, Mrs DENOLLY Franck et RODEL
Michel.**

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir : de Madame VANEL Sylviane et Madame GAULT Daphné.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu avec Monsieur SENTA-LOYS, lotisseur du Domaine des Sources, que les parcelles AL n° 601, 602, 617 d'une superficie de 1534 m² soit intégrées à la propriété communale.

Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux d'aménager l'une de ces parcelles en espace piétonnier équipé de bancs et la possibilité, qui en découle, de liaison avec le chemin communal du Val qui Rit. Il précise que cette liaison – même piétonne – avec le chemin du Val qui Rit, permettra à la commune de transférer à la CCPR (Communauté de Communes du Pays Roussillonnais) la prise en charge de l'ensemble de la voirie du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **Décide, en accord avec Monsieur SENTA-LOYS, lotisseur du Domaine des Sources, l'acquisition des parcelles AL n° 601, 602, 617 pour une superficie totale de 1534 m² pour l'euro symbolique, avec prise en charge des frais de notaire par la commune.**
- **Décide l'aménagement de la parcelle AL n° 602 en espace piétonnier équipé de bancs.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette régularisation.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire
P. BARRAUD**